

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025

\*\*\*

**Délibération 2025\_12\_32**

\*\*\*

**Objet:** Répartition financière entre le budget principal et le budget annexe

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Vertou s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quatre décembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents: 8 (pour 14 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix).

**Absents représentés : 7 (pour 15 voix)**

---

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

**Absents excusés :**

---

M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean CHARRIER ; Olivier DEMARTY ; Mme Sylvie GAUTREAU ; Roger GUYON ; Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; M. Jacques ROBERT

**Assistaient également :**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** Christine CHEVALIER

**Nombre de présents ou représentés: 15**

**Quorum: 12**

**Nombre de voix exprimées: 29**

*Pour : 29 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et L. 1612-1 ;

Vu la délibération n° 2023\_12\_41 du 8 décembre 2023 fixant les modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par le budget annexe (compétences B et C) au budget principal 2024 ;

Vu la délibération n° 2024\_12\_41 du 6 décembre 2023 fixant les modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par le budget annexe (compétences B et C) au budget principal ;

Vu la délibération n°2025\_12\_31 portant modification du tableau des emplois

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant :

Par délibération n° 2024\_12\_41, le Comité Syndical a adopté les modalités de répartition financière entre les deux budgets.

Par la délibération n°2025\_12\_30, le tableau des emplois ayant été mis à jour, cela nécessite une nouvelle répartition des postes entre les deux budgets.

**Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège commun)**

- **Modifie** la délibération n° 2024\_12\_41 susvisée en tant qu'elle fixe le tableau de répartition des postes entre les deux budgets conformément ;
- **Fixe** jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération modificative, le tableau de la répartition des ETP entre les budgets principal et annexe de la manière suivante :

Postes	ETP 2026	
	Budget principal	Budget annexe
Directrice	0,6	0,4
Chargé de communication	0,9	0,1
Responsable du pôle administratif	0,5	0,5
Assistante administrative et comptable	0,5	0,5
Secrétariat		0,5
Responsable du pôle SAGE-coordination des contrats	1	
Animateur SAGE	1	
Chargé de mission Qualité des eaux	1	
Chargé de mission Milieux aquatiques ASTER	1	
Chargé de mission Gestion quantitative	1	
Chargé de mission Estuaire	0	
Chargé d'évaluation, administrateur de données, SIG	1	
Responsable du pôle GEMAPI		1
Chargé de mission Natura 2000		1
Animateur CT Eau Goulaine Divatte Robinets		1
Animateur Pollutions diffuses Bocage		1
Technicien rivière		1
Technicien environnement		1
<b>TOTAL</b>	<b>8,5</b>	<b>8</b>

- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 10 décembre 2025  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

